



SYNTHESE PROJET SASEP (N°FINESS 260002035)

5, rue louis le Cardonnel -26100 Romans sur Isère
Tél. : 04 75 02 67 98 - Fax : 04 75 05 21 60 - e-mail : f-e-r@wanadoo.fr

ETABLISSEMENT	FOYER EDUCATIF ROMANAIS
SERVICE	SAPMF
Nombre de place Drôme	14
Age	03 à 15 ans

CADRE LEGAL :

- Mesures administratives au titre de l'article 221.1 CASF ;

LOCALISATION :

- Bureau situé 5 rue Louis le Cardonnel, 26100 Romans sur Isère (accueil en journée du public).

MISSIONS /ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU ORDINAIRE :

Le service s'inscrit dans le cadre des politiques de l'enfance et de la famille, plus précisément celui de la protection de l'enfance. Il fonctionne en semaine, du lundi au vendredi.

Dans le cadre d'un maintien à domicile, le service a pour mission de repérer et d'évaluer les réponses éducatives des parents aux besoins fondamentaux de leur enfant.

Cette mesure a tout d'abord une mission de prévention afin d'éviter des mesures de placement. Ce service s'adresse également aux familles dont les enfants présentent des difficultés d'adaptation sociale, des troubles du comportement et des apprentissages. Il s'agit alors de mettre en travail les parents vis-à-vis de l'enfant, tout en maintenant ce dernier au sein du domicile familial.

BENEFICIAIRES :

Le service s'adresse prioritairement aux enfant(s) de 3 à 15 ans et à leurs parents. L'accompagnement prend en compte le nombre d'enfants pour déterminer les places disponibles.

Les bénéficiaires relèvent obligatoirement d'une proximité géographique (bassin Romains en priorité) permettant la prise en charge par notre service.

Ces jeunes gens et leur famille sont orientés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (Drôme) dans le cadre d'une mesure administrative.

Les situations familiales qui nous sont orientées présentent :

- une fragilité du fonctionnement familial : inadaptation, incohérence, carence du cadre éducatif (difficultés à exercer l'autorité, absence/deuil, inadéquation des réponses apportées aux besoins primaires : hygiène, alimentation, santé) ;
- des problèmes relationnels intrafamiliaux (communication, conflits, séparation, famille recomposée,...) ;
- Précarité sociale, matérielle et psychologique ;
- De troubles relationnels avec les pairs (isolement, harcèlement, violences, ...) ;
- Difficultés d'apprentissages scolaires, voire absentéisme.

OBJECTIFS :

- Notre service travaille en collaboration avec la famille pour redynamiser la fonction parentale, en prenant appui sur les capacités parentales existantes.
- Il accompagne des enfants dans la sphère familiale vers un mieux vivre afin de préserver leur développement psycho-affectif et permettre l'accès aux divers apprentissages.
- Notre service soutient la mise en travail des interactions de l'enfant à l'extérieur et à l'intérieur de sa famille.
- Il a pour objectif d'éviter, autant que possible, des mesures de placement.

ACCOMPAGNEMENT :

L'accompagnement se régule en fonction de l'analyse des besoins de l'enfant et de sa famille en prenant en considération des attentes et objectifs indiqués dans le PPE. L'intervention se régule à minima à deux rencontres par semaine. La fréquence peut aussi varier en fonction de l'âge des enfants, du contexte et de l'évolution de la prise en charge.

Ces rencontres sont prévues principalement dans les locaux du service, mais des visites à domicile sont également réalisées. Au-delà de la mission première de garantir la protection des jeunes, l'action du service se traduit par :

- **Axe de travail 1 : Offrir un soutien éducatif de proximité à l'enfant.**
- **Axe de travail 2 : Proposer des supports de médiation entre l'enfant et ses parents.**
- **Axe de travail 3 : Accompagner les parents dans la mobilisation de leurs fonctions parentales.**
- **Axe de travail 4 : Soutenir les parents dans leurs démarches vers les dispositifs concernant leur enfant.**
- **Axe de travail 4 : Proposer un travail à visée psychothérapeutique de la dynamique familiale.**
- **Axe de travail 7 : Proposer un groupe d'expression pour les parents.**

ENCADREMENT :

- Chef de Service : 0.33 ETP
- Educateurs : 2 ETP : Une éducatrice à 80% et deux éducateurs à 60%. Ces derniers effectuent chacun un 40% au Service Extérieur.
- Psychologue : 0.20 ETP
- Secrétariat : 0.15 ETP
- Agent d'Entretien : 0.15 ETP